



⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑬ Numéro de dépôt : **94420036.9**

⑮ Int. Cl.⁵ : **H01H 71/56, H01H 3/02,
H01H 9/22**

⑭ Date de dépôt : **02.02.94**

⑯ Priorité : **16.02.93 FR 9301824
16.02.93 FR 9301825**

⑰ Date de publication de la demande :
24.08.94 Bulletin 94/34

⑲ Etats contractants désignés :
DE ES GB IT

⑳ Date de publication différée de rapport de recherche : **07.12.94 Bulletin 94/49**

㉑ Demandeur : **MERLIN GERIN
2, chemin des Sources
F-38240 Meylan (FR)**

㉒ Inventeur : **Bernard, Olivier
MERLIN GERIN,
Sce. Propriété Industrielle
F-38050 Grenoble Cedex 09 (FR)**

㉓ Mandataire : **Hecke, Gérard et al
Merlin Gérin,
Sce. Propriété Industrielle
F-38050 Grenoble Cédex 9 (FR)**

㉔ **Dispositif de commande rotative d'un disjoncteur.**

㉕ L'invention concerne un dispositif de commande rotative pour un disjoncteur.

Le dispositif comporte une poignée rotative (15) montée sur un boîtier (14) contenant un mécanisme de couplage entre un maneton pivotant du disjoncteur et ladite poignée. Cette poignée est solidaire d'une noix d'entraînement (17) qui porte une goupille excentrique (18) agissant sur une fourchette d'entraînement (20) qui pivote autour d'un axe fixe (21). Cette fourchette est équipée d'une ouverture (22) pour loger ledit maneton et d'une plaque de détrompage (31').

Une barrette (33) pivotante constitue avec l'ouverture (22) et la plaque de détrompage (31') un système de détrompage interdisant la mise en place du dispositif de commande rotative lorsqu'il y a discordance d'états entre le maneton et la poignée.

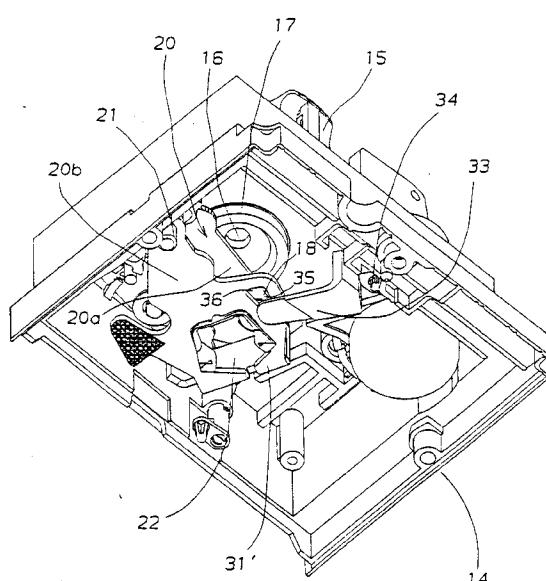


Fig.2



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

N° de la demande
EP 94 42 0036

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.CI.S)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
A	US-A-3 911 235 (D. R. VENZKE ET AL.) * colonne 1, ligne 1 - ligne 45 * * colonne 2, ligne 32 - colonne 3, ligne 6; figure 1 * ---	1,6	H01H71/56 H01H3/02 H01H9/22
A	US-A-3 970 808 (C. E. GRYCTKO ET AL.) * colonne 2, ligne 43 - colonne 3, ligne 43; figures 1-3,6 *	1,6	
A	EP-A-0 522 848 (WESTINGHOUSE ELECTRIC CORPORATION) ---		
A	DD-A-210 783 (INST. F. REGELUNGSTECHNIK IM KOMB. VEB EAW BERLIN-TREPTOW) ---		
A	FR-A-2 232 828 (SIEMENS AG) * page 1, ligne 1 - page 2, ligne 30; figures *	1,9	
A	FR-A-2 216 661 (SIEMENS AG) * page 1, ligne 1 - page 2, ligne 23; figures 1,2 *	1	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CI.S)
A	DE-A-39 39 715 (ELEKTRA TAILFINGEN SCHALTGERÄTE GMBH & CO KG) * colonne 1, ligne 1 - ligne 51; figures *	9	H01H H02B
A	SIEMENS POWER ENGINEERING, vol.4, no.3, Septembre 1984, BERLIN DE page 9-11 MANFRED FISCHER '8UC6 - A New Range of Manually Operated Lockable Door Coupling Rotary Mechanisms'	9	
A	DE-U-18 93 169 (METZENAUER & JUNG GMBH) * page 1, alinéa 1 -alinéa 2; revendication 2; figure 1 *	9	

	-/-		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
BERLIN		5 Septembre 1994	Ruppert, W
CATEGORY DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrrière-plan technologique O : divulgation non écrite P : document intercalaire			
T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 94 42 0036

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.CI.)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
A	DE-A-19 51 640 (SIEMENS AG) * page 1, alinéa 2 - page 2, alinéa 2; figures *	9	
A	DE-C-684 810 (MIX & GENEST) * le document en entier *	9	
A	GB-A-446 832 (DIAMOND H SWITCHES) * page 3, ligne 47 - page 4, ligne 1; figures *	9	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CI.)
<p>Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications</p>			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
BERLIN	5 Septembre 1994	Ruppert, W	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrrière-plan technologique O : divulgation non écrite P : document intercalaire			

**REVENDICATIONS DONNANT LIEU AU PAIEMENT DE TAXES**

La présente demande de brevet européen comportait lors de son dépôt plus de dix revendications.

- Toutes les taxes de revendication ayant été acquittées dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour toutes les revendications.
- Une partie seulement des taxes de revendication ayant été acquittée dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les dix premières revendications ainsi que pour celles pour lesquelles les taxes de revendication ont été acquittées.
à savoir les revendications:
- Aucune taxe de revendication n'ayant été acquittée dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les dix premières revendications.

**ABSENCE D'UNITE D'INVENTION**

La division de la recherche estime que la présente demande de brevet européen ne satisfait pas à l'exigence relative à l'unité d'invention et concerne plusieurs inventions ou pluralités d'inventions.

à savoir:

1. Revendications 1-8: Dispositif de commande rotative garantissant la concordance entre l'état du disjoncteur et celui du dispositif de commande rotative.
2. Revendications 9,10: Commande rotative pour un disjoncteur autorisant une compensation des défauts d'alignement.



Toutes les nouvelles taxes de recherche ayant été acquittées dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour toutes les revendications.



Une partie seulement des nouvelles taxes de recherche ayant été acquittée dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les parties de la demande de brevet européen qui se rapportent aux inventions pour lesquelles les taxes de recherche ont été acquittées

à savoir les revendications:



Aucune nouvelle taxe de recherche n'ayant été acquittée dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les parties de la demande de brevet européen qui se rapportent à l'invention mentionnée en premier lieu dans les revendications,

à savoir les revendications: